



Syndicat National du Trésor

CAPC des agents d'administration du 9 avril 2009

Déclaration liminaire des élus CGT

A l'ordre du jour de cette CAP centrale figure le mouvement sur poste spécifique au 1^{er} juillet, mise en œuvre pour la 1^{ère} fois en 2008. Cette année, le classement des demandes que vous proposez pour ces postes et la consultation des élus respectent les règles posées dans l'instruction.

Cependant, nous confirmons notre appréciation portée lors des CAP centrales de sélection des postes en emplois spécifiques. Pour preuve l'emploi classé spécifique en 2008 dans l'Ariège s'est retrouvé en sureffectif en 2009 par une manœuvre de calcul de l'ORE. En conséquence l'agent muté par le mouvement spécifique en 2008 a obtenu une mutation locale alors que l'instruction prévoit un blocage pendant 3 ans. Pour la CGT un poste spécifique doit présenter une vacance d'emploi structurelle qui se manifeste par une répétition de refus d'affectation pour cause d'isolement géographique ou de cherté de la vie.

Il est inacceptable que le service des ressources humaines de la DGFIP ait laissé de telles dérives se pratiquer dans le département.

De même, cette année vous avez classé des postes spécifiques, alors que des demandes de mutation interne et de détachement pour ces emplois se sont manifestées depuis. Votre gestion de ce classement des postes s'avère donc totalement incohérente.

Aujourd'hui il ne nous reste plus que 6 mois de bonification dans la réserve centrale pour traiter 11 dossiers. Ceci signifie que la DGFIP reconnaît la légitimité des nombreux recours en notation de 2008 déjà passés en CAPC. Cela démontre aussi le rejet indiscutable de votre mode d'évaluation par les personnels. Au regard de cette contrainte d'enveloppe, comment allez-vous donc pouvoir apprécier les dossiers présentés aujourd'hui à leur juste valeur ?

De plus, si la campagne de notation 2008 n'avait pas pris autant de retard, chevauchant celle de 2009, sans doute auriez vous pu utiliser les 324 mois non employés par les directions dans leurs réserves locales.

La CGT déplore également les nouvelles mesures que vous avez introduites cette année en catégorie C pour l'avancement par tableau d'avancement. En introduisant votre fléchage de fin de carrière par le seul critère de l'âge, vous dévalorisez l'ancienneté dans le corps. Comment expliquerez-vous aux agents de moins de 58 ans qu'ils ont été déclassés et ne profiteront pas de leur promotion au grade supérieur d'AAP2 ou d'AAP1, malgré une ancienneté dans le corps plus importante que les agents retenus ? La DGFIP porte la responsabilité de ce traitement inéquitable.

Au regard des mobilisations massives à la DGFIP des 29 janvier et 19 mars, les "grands messes" misent en scène localement ne parviendront pas à faire croire aux personnels que tout va bien dans notre administration. Le 1^{er} mai sera une nouvelle illustration de l'exaspération des salariés, notamment à la DGFIP.

Spécial CAP

Réponses à la déclaration liminaire

Sur le mouvement spécifique, pour la direction, le poste de l'Ariège était un poste qui réunissait tous les critères. Un concours de circonstance a fait que la direction locale a levé le critère du blocage de 3 ans qui était imposé à l'agent. En effet, un agent du poste qui devait partir par mutation a décidé de rester, et l'agent bloqué devait par ailleurs être muté pour des raisons de difficultés familiales.

L'administration reconnaît les limites du système de notation actuelle avec ses contraintes en capital mois, et souhaite pour le futur système de notation évaluation, élargir l'enveloppe au-delà des 20 et 30 % actuel. Cela ne sera pas évidemment pas sans contre-partie...

Une fois de plus, l'administration n'a pas répondu à toutes nos interrogations.

Mouvement spécifique au 1er juillet

Retrouver toutes les informations du mouvement sur le site CGT www.tresor.cgt.fr à la rubrique : *Agents A,B,C / Affectations-mutations / Mouvements / Catégories B et C / Mutations sur postes spécifiques*

Nous avons voté contre le mouvement en conformité avec notre déclaration liminaire.

Vote sur le mouvement

Pour : Administration-FO-CFTC
Contre : CGT
Abstention : CFDT-SUD

L'administration a proposé de rajouter un poste spécifique sur la trésorerie du Palais (56) suite à une vacance d'emploi imprévue.

Vote sur cette proposition

Pour : Administration – CGT-CFDT-CFTC
Contre : FO- SUD

La CGT a voté « pour » estimant que les critères remplissaient les conditions d'un poste spécifiques.

Intégration au titre des Domaines

Une demande d'intégration au titre des Domaines a été examinée lors de cette CAP. (vote « pour » unanime)

La CGT a voté « pour » cette intégration car elle respecte le protocole de reclassement des agents des Domaines de la DGI vers la DGCP

Mutation d'office d'un agent hors réseau

Avant 2003, un agent en poste à l'étranger n'avait pas de contraintes sur le déroulement de sa carrière. Pour 2003, tout nouvel agent qui demande une mutation hors réseau, doit obligatoirement réintégrer la métropole au bout de 5 ans révolus. Depuis 2007, une nouvelle réglementation réduit ce délai à 2 ans renouvelable 1 fois.

Dans le dossier de cet agent, aucun élément ne nous permettait de nous prononcer objectivement. Nous avons donc demandé le report du dossier. L'administration a refusé.

Sur ces faits, la délégation CGT a refusé de prendre part au vote.

Révisions de note 2008 au titre de l'activité 2007

A notre demande, la direction a indiqué que la réserve nationale restante avant cette CAPC s'élève à 6 mois, mais que cette réserve est alimentée par celle de 2009 pour pouvoir apprécier tous les recours restant de 2008. Nous avons donc aujourd'hui, une réserve globale de 66 mois. Ceci se traduit par une amputation de la réserve 2009 avec de grandes chances que le problème s'accroisse pour les recours de 2009.

La CGT appelle donc les directions locales à porter secours à la direction centrale en satisfaisant directement les recours en CAP locale.

11 dossiers étaient à l'ordre du jour :

4 dossiers ont été valorisés :

- 1 dossier a été relevé de 0,00 à + 0,01
- 2 dossiers ont été relevés de 0,02 à 0,06
- 1 dossier a été relevé de 0,01 à 0,06

Un dossier sera réexaminé dans une prochaine CAP, l'administration voulant obtenir des informations complémentaires sur ce dossier.

Résultat des votes

Administration : 10 fois POUR
FO (3 fois POUR, 7 fois CONTRE)
CGT (3 fois POUR, 7 fois CONTRE)
CFDT (5 fois CONTRE, 5 Abstention)
CFTC (5 fois POUR, 6 fois CONTRE, 1 Abstention)
SUD (3 fois POUR, 7 fois CONTRE)

La CGT n'a pas changé de position sur son vote : elle vote « pour » uniquement lorsque l'agent obtient satisfaction sur la note chiffrée et les appréciations qu'il demande.